

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

SERVICES DE VOYAGES

ORGANISATION D'UN SEJOUR EN CHINE

du 02 au 10 avril 2025

COLLEGE FRANCISCO GOYA

56, rue du Commandant Arnould BP 49 - 33023 BORDEAUX CEDEX

CAHIER DES CHARGES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Identification des parties

Pouvoir adjudicateur : collège Francisco Goya - 56, rue du Commandant Arnould 33023 Bordeaux cedex

Contractant (à remplir)

Désignation :

Représentant :

Adresse :

Coordonnées : Tél.Fax :courrier électronique

Article 1 – Objet du marché

La présente consultation a pour objet l'organisation d'un séjour en Chine à Shanghai-Suzhou-Pékin pour 20 élèves de troisièmes de la Section Internationale chinoise et de leurs professeurs (3 accompagnateurs) du 02 avril au 11 avril 2025.

Programme

- **Jour 1 - Le 02/04 : Départ aéroport de Bordeaux** pour Shanghai sur vols réguliers
- **Jour 2 - Le 03/04 : Arrivée Shanghai** - Accueil à l'arrivée par le guide et le chauffeur et transfert hôtel - Dîner au restaurant - hébergement en hôtel (1 nuit)
- **Jour 3 – le 04/04** : Petit – déjeuner à l'hôtel et **Visite de Shanghai** (Place du peuple, temple du Bouddha de Jade, Musée de Shagai, découverte du quartier des affaires de Pudong, Promenade sur le Bund) – Dîner au restaurant et nuit à l'hôtel (1 nuit)
- **Jour 4 – Le 05/04 : Visite de Suzhou (la ville et ses canaux) et retour sur Shangai** (Dîner au restaurant et nuit à l'hôtel (1 nuit)
- **Jour 5 - Le 06/04 : Visite de Shangai** (Parc Fuxing, Anciennes concessions et jardin Mandarin Yu) – Transfert gare train de nuit pour **Pékin** (1 nuit) – Dîner sous forme de panier repas à bord du train
- **Jour 6 - Le 07/04 : Visite de Pékin** (Place Tian An Men, palais d'été, Dîner au restaurant (spécialité culinaire pékinoise) et nuit à l'hôtel (1 nuit)
- **Jour 7 – Le 08/04 : Visite de Pékin** (Grande muraille, Quartiers JO) - - Dîner au restaurant et nuit à l'hôtel (1 nuit)
- **Jour 8 – Le 09/04 : Visite de Pékin** (Cité interdite) – Transfert à l'université de Beijing - nuit à l'hôtel (1 nuit)
- **Jour 9 – Le 10 /04 : Pékin / Tianjin (prise en charge par l'école d'accueil) / le soir TGV pour Pékin** nuit à l'hôtel (1 nuit)
- **Jour 10 – Le 11 /04 : Pékin / Vol de retour pour Bordeaux** : Transfert aéroport vers 7h et retour sur vols réguliers.

Hébergement et repas : en hôtel sur Shangai et Pékin / chambre double pour les élèves et chambre individuelle pour les 3 accompagnateurs. Tous les repas (petit-déjeuner, midi et soir) sont pris à l'hôtel.

Déplacements : l'offre devra intégrer tous les déplacements avec guide et chauffeur :

- En Avion en classe éco : au départ de Bordeaux pour Shangai et retour de Pékin sur Bordeaux
- Transports internes durant le séjour (train de nuit de Shangai à Pékin / bus)

Article 2 – Forme du marché et procédure applicable

La présente **procédure adaptée** ouverte (MAPA) est soumise aux dispositions de l'article L2123 et R2123-1 du code de la commande publique.

La publicité ainsi que la notification d'attribution du marché de cette offre, feront l'objet d'une parution sur le site électronique de l'Association des journées de l'intendance (A.J.I.) et seront consultable sur le site : www.aji-france.com.

Sur la durée totale du marché, le nombre d'élèves de la section internationale chinoise du collège pouvant participer au voyage est de 20. A ce nombre se rajouteront 3 accompagnateurs.

Article 3 – Durée et délai d'exécution

Les candidats seront informés via la plateforme s'ils sont retenus ou pas le 20/11/2024. Le marché pourrait être rendu infructueux si aucune offre n'est satisfaisante ou sans suite, si le nombre d'élèves partants se révèle être au final insuffisant. L'acte d'engagement sera finalisé au plus tard le 20/12/2024 pour une facturation en 2025 (cf article 4).

Le séjour se déroulera, de manière prévisionnelle du 02 au 11 avril 2025. Il est possible d'avoir un jour de flexibilité dans le planning proposé par le voyageur selon les prix.

Article 4 – Prix

La rémunération du titulaire résulte de l'application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans la pièce financière ainsi que du montant forfaitaire relatif à la rémunération des intervenants extérieurs.

Les prix proposés au moment où le candidat élabore son devis ne pourront pas faire l'objet d'une augmentation dans les semaines précédant le voyage.

Les acomptes et solde du voyage seront versés comme suit :

- à compter du 15 janvier 2025 : un premier acompte représentant 30% du montant du voyage
- à compter du 15 février 2025 , un deuxième acompte représentant 30%
- Solde au 15 mars 2025.

La date du premier acompte devra bien être datée de janvier 2025, démarrage de l'année civile sur laquelle le voyage se réalise. Aucun paiement ne pourra avoir lieu en 2024.

Le paiement du solde final devra prendre en compte l'effectif réel des élèves et accompagnateurs réellement partis.

Les règlements se font par virements administratifs sur présentation des factures portant les mentions légales. Elles devront être déposées obligatoirement sur chorus Pro avec le n° SIRET du collège qui est : 193 314 622 000 13.

Sont désignés pour les règlements :

- L'ordonnateur : M. Le Principal du collège Francisco Goya
- Comptable assignataire des paiements : Monsieur L'agent comptable du Lycée Michel Montaigne

Article 5 – Présentation des offres

Les offres seront présentées sous la forme de devis détaillé, établissant un prix ferme et unitaire par participant en chiffrant les éléments présentés aux articles 14 et 16. Elles seront exprimées en euros hors taxes et toutes taxes comprises et rédigées exclusivement en langue française.

Article 6 – Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée restera valable jusqu'à la décision d'attribution et signature de l'acte d'engagement.

Article 7 – Modalités et Date limite de réception des offres

La date limite de dépôt dématérialisée des offres est fixée au 12 novembre 2024 à 17H.

La transmission est sous forme dématérialisée : La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée sur la plateforme AJI (avec l'adresse du profil acheteur).

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme (coordonnées support profil acheteur). Pour poser des questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

Article 8 – Obligation du titulaire

Le titulaire devra respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation applicable en matière d'hébergement, restauration et d'encadrement des activités physiques et sportives.

Article 9 – Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- Le présent cahier des charges valant acte d'engagement
- La pièce financière
- Le D.C.1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- Certificat sur l'honneur attestant que l'entreprise est en règle avec ses obligations sociales et fiscales,
- Attestation en responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil, assurance annulation et rapatriement et agréments des prestataires

Article 10 – Jugement des offres

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

1. Prix	60%
2. Qualité des prestations proposées	40%

Article 11 – Pénalités

Article 12 – Résiliation

Les candidats préciseront en outre les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décisions ministérielle française d'interdiction des voyages scolaires pendant la période prévue.

Article 13 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
Services de voyages – 63515000-2

Article 14 – Assurances

Assurances: l'offre doit inclure obligatoirement les assurances suivantes :

- **Pour les participants à titre individuel : maladie-accident-rapatriement, responsabilité civile et bagages**
- **Annulation du voyage pour le groupe en cas d'évènements extérieurs (pandémie, attentats, etc..) et sur décision des autorités de tutelle et ministérielles.**

Article 15 -Règlement des litiges

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Bordeaux est compétent en la matière.

Article 16 – Description des prestations

Séjour pour maximum 20 élèves et 3 accompagnateurs

Durée : 10 jours et 8 nuits

Localisation : Shanghai / Suzhou / Pékin

Type d'hébergement : hôtels – **en chambre double pour les élèves et chambre individuelle pour les professeurs**

Repas pour élèves et accompagnateurs :

- **Assurances** individuelles responsabilité civile, annulation et rapatriement
- **Assurances annulation du voyage pour évènements extérieurs (pandémie, etc...).**

Transport: Car aux normes de sécurité pour le transport des participants – Avions sur vols réguliers

Communication : messagerie vocale destinée à l'information des parents

Signature du marché

Par le candidat :

Nom-date-lieu-cachet-SIRET/SIREN

Par le pouvoir adjudicateur : Collège Francisco Goya,